



Phase I du projet de conservation volontaire des milieux naturels d'intérêt de l'île d'Orléans BILAN POSITIF POUR LE SUIVI DES ENTENTES

Québec, le 11 février 2021 – S'échelonnant sur deux ans (2019-2021), le suivi des ententes de conservation volontaire des milieux naturels d'intérêt dans la MRC de l'Île d'Orléans, un projet de l'Association forestière des deux rives (AF2R), se termine avec un bilan positif.

Le projet consistait à faire un suivi auprès des propriétaires ayant participé à la phase I du projet de conservation volontaire (2015-2018). L'objectif principal était de reconduire les 30 ententes qui avaient été signées au cours de cette première phase afin de fidéliser les propriétaires et les soutenir dans leurs efforts de conservation, de restauration ou d'aménagement. Plus spécifiquement, le projet visait à préserver la biodiversité et la connectivité des milieux naturels tout en poursuivant les efforts de conservation.

Les suivis ont permis de renouveler 24 ententes, alors que 4 autres devaient être reconduites sous peu. Ces 24 résignatures confirmées à ce jour permettront de conserver 349,6 hectares de milieux d'intérêt comprenant des forêts riveraines, des massifs boisés au centre de l'île ainsi que des milieux humides (tourbières, marais, marécages, etc.).

Parmi les espèces qui avaient été répertoriées de 2015 à 2018, celles-ci demeureront protégées par le renouvellement de ces ententes morales :

- + de 350 espèces floristiques, dont une vingtaine d'espèces protégées;
- + de 100 espèces d'oiseaux, dont plusieurs à statut précaire;
- 5 espèces de grenouilles, 6 espèces de salamandre et 4 espèces de couleuvres, dont 3 qui sont protégées.

Retour sur la phase I

Au cours de la phase I du projet de conservation volontaire (2015-2018), ce sont 35 propriétaires qui ont pu bénéficier d'une caractérisation gratuite de leur milieu naturel. Pour ce faire, des spécialistes réalisaient trois inventaires visant la flore, les oiseaux ainsi que l'herpétofaune (amphibiens et reptiles). À la fin de ce projet, un cahier personnalisé a été remis à chaque participant comprenant les données biologiques recueillies ainsi que des recommandations de protection, de conservation, d'aménagement ou de restauration.

Ce cahier a permis aux participants d'améliorer leurs connaissances en vue de protéger l'intégrité écologique de leur milieu tout en préservant les services environnementaux et économiques qu'ils leur rendent. Par la suite, ils

étaient invités à signer une entente de conservation volontaire de leur milieu naturel d'intérêt. Cette entente constitue une déclaration d'intention (engagement moral) d'un propriétaire par laquelle il manifeste le souhait et l'intérêt de conserver les attraits naturels de sa propriété. Elle est donc basée sur la bonne volonté du propriétaire et n'affecte aucunement le droit foncier de celui-ci. Cette entente avait été signée par 30 propriétaires.

Nouveau suivi et phase II

L'AF2R réalisera, d'ici trois à cinq ans, un nouveau suivi de ces ententes de conservation. D'ici là, la phase II du projet de conservation volontaire est en cours et vise principalement les propriétaires fonciers des municipalités de Sainte-Famille et de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. De 2019 à 2022, 25 nouvelles caractérisations seront réalisées et plusieurs activités de sensibilisation offertes, dont des sorties de découverte en nature et des conférences.

À propos de l'Association forestière des deux rives

L'AF2R contribue par ses actions en éducation, conservation et verdissement à la gestion durable des arbres et des forêts pour le maintien de la biodiversité et le bien-être de nos collectivités. Elle organise et valorise notamment des activités d'éducation et de sensibilisation à l'arbre et à la forêt, favorise la mise en valeur et la conservation des forêts et des boisés en partenariat avec différents acteurs publics et privés et, enfin, encourage les initiatives et réalise des plantations d'arbres avec les collectivités. af2r.org

— 30 —

Photos disponibles sur demande et entrevues possibles

Source et information :

Kim Dubois, Biol. B. Sc., Tech. Bioécologie
Chargée de projets en éducation et conservation
Association forestière des deux rives (AF2R)
Cell. : 581 999-3379 | @ : education@af2r.org

Partenaires du projet :



- Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale